

<b>Directement visés :</b>	Réseau Horizon au complet	R-1 Moncton	R-2 Saint John
	R-3 Fredericton	R-3 Haut de la Vallée	R-7 Miramichi

## Réseau de santé Horizon Mandat

### Comité de gouvernance, de mise en candidature et de planification

#### AUTORITÉ

Le Comité de gouvernance, de mise en candidature et de planification relève du Conseil d'administration.

#### OBJECTIF

Le Comité de gouvernance, de mise en candidature et de planification a pour but de démontrer au Conseil d'administration, aux collectivités servies et au ministère de la Santé que le Réseau de santé Horizon répond aux exigences relatives à :

- sa structure de gouvernance et ses processus;
- l'évaluation de l'efficacité du Conseil;
- la formation et l'évaluation des membres du Conseil;
- le recrutement et la nomination des représentants et des membres des comités du Conseil; et
- toute autre tâche exigée par le Conseil.

#### FONCTIONS

##### Gouvernance

Le Comité veille à l'établissement et au respect des processus relatifs aux activités suivantes :

- élaboration d'un programme d'orientation efficace et de formation continue pour les membres du Conseil;
- élaboration et examen de la vision, de la mission et des valeurs d'Horizon;
- élaboration et examen des processus de planification et du processus lié au plan de santé et d'activités triennal;
- évaluation du rendement du Conseil et des membres individuels en fonction de leurs responsabilités; et examen et révision périodiques des politiques, des processus et des structures de gouvernance, le cas échéant; et
- examen régulier des règlements administratifs et de la structure de gouvernance d'Horizon.

##### Mise en candidature

Le Comité veille à l'établissement et au respect des processus relatifs aux activités suivantes :

NOTA : Le présent document est CONTRÔLÉ. Toute version papier de ce document n'est pas contrôlée et devrait TOUJOURS être comparée à la version électronique avant utilisation. Impression : 03/03/16

Numéro :	HHN-TR-003	Date de l'ébauche :	
Section :	Mandat	Date de l'original :	28/01/09
Rédigé par :	Comité de mise en cand. et de gouvernance Comite gouvernance, mise en cand. et planification	Date(s) de la révision:	12/09, 06/10, 09/2 10/13
Approuvé par :	Conseil d'administration	Page 1 de 2	

- mises en candidatures, à l'assemblée annuelle du Conseil, aux postes de vice-président, de trésorier, de membres et de présidents de tous les comités du Conseil, sauf disposition contraire dans les règlements administratifs; et
- mises en candidatures aux postes du Comité consultatif régional des membres de professions libérales et du Comité médical consultatif régional, ainsi que les mises en candidatures pour le remplacement des postes qui sont devenus vacants avant la fin du mandat des membres.

### **Planification :**

Le comité supervise :

- les activités importantes liées à la planification d'installations et de programmes;
- le Programme d'excellence du rendement ou autres processus de responsabilisation de l'organisation;
- le processus de planification stratégique.

### **MEMBRES**

Membres votants

- Le président du Conseil d'administration est un membre votant de tous les comités du Conseil.
- Cinq membres du Conseil, dont l'un agira à titre de président.

Membres non-votants

- Le président-directeur général est membre d'office sans droit de vote de tous les comités de la Régie régionale.
- Représentation de la haute direction (vice-présidence) selon le besoin.

### **RÉUNIONS**

Le Comité se réunit au moins quatre fois par année.